

REVISION DU P.L.U. DE CARBONNE – 31

<p>COMPTE RENDU DE LA 3^{ème} REUNION DU 14 NOVEMBRE 2005</p>
--

ORDRE DU JOUR : première réunion thématique en vue de l'élaboration du PADD
(Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :
ENVIRONNEMENT/MILIEU NATUREL

La plaquette modifiée du Diagnostic, un CD-ROM ainsi que les panneaux d'exposition ont été remis à la Mairie.

Le groupe de travail débute aujourd'hui une deuxième étape dans la révision du PLU : l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui traduira les projets communaux projetés sur 10/15 ans.

I- Les enjeux en terme d'environnement et de milieu naturel.

1- Les zones naturelles de la commune (masses boisées, ruisseaux)

Le bureau d'études présente un plan de travail où ont été reportés les différents éléments du diagnostic concernant le thème abordé.

Le PADD prendra en compte la zone inondable de la vallée de la Garonne, et les glissements de terrains des berges en les regroupant en zone naturelle inconstructible.

Mme Dumont précise que le PPRI, qui définira plus précisément la zone inondable, devrait être approuvé d'ici octobre 2006.

Les enjeux communaux retenus:

- *Préserver les masses boisées des coteaux (vallée de l'Eaudonne).*
- *Affirmer une zone naturelle centrale le long de la Garonne en y englobant les ripisylves, la zone inondable, les secteurs soumis aux glissements de terrains des berges, la ZNIEFF de la retenue du Mancières, la Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), le site Natura 2000 de la Garonne.*
- *Permettre une exploitation forestière maîtrisée du bois de Moureau.*
- *Maintenir les autres espaces boisés classés existants.*
- *Aménager un filtre paysager le long de la voie ferrée en continuité de l'existant dans les zones urbanisées.*
- *Préserver et aménager le point de vue en haut des coteaux, route de Lacaugne.*
- *Identifier et valoriser la zone inondable au lieu-dit « La nouvelle Gage » en affirmant la vocation de petits jardins.*

2- La requalification des sites de gravières

Une étude-bilan effectuée par la Mairie est actuellement en cours sur les gravières. Les résultats permettront de définir le devenir de ces secteurs.

Par ailleurs, le Pays mène actuellement une réflexion sur le devenir de ces carrières.

Les enjeux communaux retenus :

- *Effectuer un traitement paysager autour des gravières, notamment sur l'entrée de l'échangeur autoroutier et le long de l'axe de la zone d'activités d'Activestre.*
- *Identifier une nouvelle zone d'exploitation de gravière le long de l'axe autoroutier.*
- *Donner une nouvelle vocation à dominante loisirs et tourisme sur un ancien site de gravière appartenant à la commune.*
- *Maintenir la zone à vocation de loisirs et de tourisme en entrée de ville sur la RD627,*

3- Les circulations douces : marche, vélo,....

Mr BROS indique qu'une réunion en communauté de communes est programmée pour recenser l'ensemble des sentiers de promenades, Grandes Randonnées, et les projets de pistes cyclables sur le territoire. Actuellement un cheminement doux existe du Pyla au Pont le long de la Garonne. Un projet de grande boucle d'une rive à l'autre est envisagé. L'aménagement de pistes cyclables pour accéder au centre est aussi prévu (chemin de Dourdouille, Avenue de Toulouse..). Mr le maire signale que le syndicat d'initiative a recensé plusieurs sentiers de promenade sur la commune.

Le bureau d'étude laisse le plan de travail à la commune pour qu'elle puisse répertorier l'ensemble des chemins existants et des projets de liaisons douces. Ce travail s'effectue à deux niveaux :

- Sur la zone urbanisée: liaisons favorisant les déplacements de la vie quotidienne (un plan au 5000^{ème} sera envoyée à la Mairie),
- Sur le territoire communal pour les promenades (loisirs).

Le petit patrimoine rural peut faire l'objet d'une protection particulière : la mairie étudiera les éléments du petit patrimoine rural symbolique concernés, ainsi que les arbres-rois ou alignements d'arbres significatifs.

Les enjeux communaux retenus:

- *Identifier et aménager un circuit de cheminements doux pour favoriser la découverte du territoire et relier les différents espaces attractifs de la commune,*
- *Aménager des accès piétons - vélos au centre,*
- *Protéger et valoriser les éléments naturels ou bâtis qui caractérisent la commune tels que les arbres-rois ou le petit patrimoine rural symbolique.*

4- La zone agricole

La commune affiche une activité agricole encore très importante. La loi SRU a renforcé la protection de cette zone agricole, et aujourd'hui, seules sont autorisées les constructions liées et nécessaires à l'activité. L'objectif est de veiller à la prise en compte de l'activité agricole et du territoire agricole, pour ne pas nuire aux exploitations actuelles, et surtout préserver une capacité, un potentiel agricole pour les générations à venir.

La chambre d'agriculture a élaboré un diagnostic recensant l'ensemble des bâtiments d'élevage ou de stockage et préconise le respect de périmètres de précaution autour des bâtiments agricoles repérés.

Les enjeux communaux retenus:

- *Préserver les zones agricoles des terreforts et de la plaine,*
- *Prendre en compte les périmètres inconstructibles autour des bâtiments d'élevage ou de stockage,*
- *Maintenir la zone agricole entre l'autoroute, la voie ferrée, et la future zone de gravière, et définir une limite claire entre monde rural et zone bâtie.*

II- La poursuite du PADD

La mairie communiquera au bureau d'études les éléments suivants afin qu'il puisse mettre en forme les cartes de synthèse :

- Localisation des cheminements doux existants ou à créer,
- Conclusions de l'étude sur les gravières (échancier exploitation...).
- Petit patrimoine rural, arbre-rois, alignements d'arbres...à protéger

La prochaine réunion aura lieu durant la deuxième quinzaine de Janvier 2006. Elle permettra de valider les enjeux de la première réunion thématique et d'aborder le deuxième thème concernant l'entité et le développement urbain.

Fait à Toulouse, le 15 Novembre 2005